

Rythmes scolaires Rentrée 2013 Mode d'emploi

Dès cette rentrée, le 3 septembre 2013,
les écoles publiques de Grenoble
adoptent la semaine de 4 jours et demi,
avec classe le mercredi matin et une
nouvelle offre périscolaire à partir de 16 h.



Les écoles de Grenoble passent à la semaine de 4 jours et demi

Classe le mercredi matin, fin de l'école à 16 h et offre d'activités périscolaires tous les soirs: telles sont les nouveautés qui s'appliquent en cette rentrée 2013 dans toutes les écoles de Grenoble.

L'école le mercredi matin

Les élèves de maternelles et d'élémentaires ont désormais classe le mercredi matin. Cela permet d'alléger les autres jours de classe et de leur faire profiter, s'ils le souhaitent, d'activités périscolaires hebdomadaires.

Des matinées adaptées

La Ville a souhaité accorder aux écoles une certaine souplesse sur les horaires de la matinée. Les écoles dont le déjeuner nécessite deux services commencent ainsi un quart d'heure plus tôt, afin de gagner un quart d'heure sur la pause méridienne. Les écoles dont la classe débutait à 9 h pendant l'année 2012-2013 continueront sur ce rythme. Pour les autres écoles, la classe du matin commencera à 8 h 45 et s'achèvera à 11 h 45.

La fin de la classe à 16 h

L'école s'achève à 16 h dans toutes les écoles de la ville. À cette heure-là, les parents peuvent venir chercher leurs enfants. Ceux qui le souhaitent peuvent participer à des activités périscolaires.

Une amplitude de prise en charge inchangée

Les enfants pourront être pris en charge de 7 h 50 le matin (garderie jusqu'au début de la classe) à 17 h 30 (fin des activités périscolaires).



Michel DESTOT,
Maire de Grenoble,
Député de l'Isère.

“ Parce qu'elle sera bénéfique pour le rythme de vie des enfants, nous avons fait le choix de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Des activités périscolaires nouvelles et des moyens humains supplémentaires permettront d'améliorer les parcours et la réussite scolaire des jeunes Grenoblois. ”

Alphonse-Daudet
Anthoard
Berriat
Elisée-Chatin
Houille Blanche
Jean-Jaurès
Léon-Jouhaux
Lucie-Aubrac
Marceau
Marie-Reynoard
Menon
Nicolas-Chorier
Paul-Bert
Porte Saint-Laurent
Sidi-Brahim

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7 h 50	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8 h 30	École	École	École	École	École
11 h 30	Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie	Pause méridienne	Pause méridienne
13 h 45	École	École		École	École
16 h 00	Offre périscolaire	Offre périscolaire		Offre périscolaire	Offre périscolaire
17 h 00					
17 h 30					

Ampère - Anatole-France
Bajatière - Beauvert
Bizanet - Buffon
Claude-Bernard
Christophe-Turc
Clémenceau - Cornélie-Gémond - Diderot - Ferdinand-Buisson
Grand Châtelet
Jardin de Ville
Jean-Macé - Jean-Racine
Joseph-Vallier
Jules-Ferry - Jules-Verne
La Rampe - La Savane
Les Genêts - Les Frères
Les Trembles - Millet
Le Verderet - Libération
Malherbe - Paul-Painlevé

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7 h 50	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8 h 45	École	École	École	École	École
11 h 45	Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie	Pause méridienne	Pause méridienne
13 h 45	École	École		École	École
16 h 00	Offre périscolaire	Offre périscolaire		Offre périscolaire	Offre périscolaire
17 h 00					
17 h 30					

La Fontaine
Le Lac
Les Buttes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7 h 50	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
9 h 00	École	École	École	École	École
12 h 00	Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie	Pause méridienne	Pause méridienne
13 h 45	École	École		École	École
16 h 00	Offre périscolaire	Offre périscolaire		Offre périscolaire	Offre périscolaire
17 h 00					
17 h 30					

L'offre périscolaire à 16 h après la classe

À 16 h, fin du temps scolaire obligatoire pour tous les élèves de Grenoble, les parents peuvent venir chercher leurs enfants. Pour ceux qui le souhaitent, des activités périscolaires diversifiées sont proposées dans toutes les écoles jusqu'à 17 h 30.

Des animations complémentaires à l'enseignement

La mise en place d'activités périscolaires est l'occasion pour les enfants grenoblois de découvrir des pratiques auxquelles ils n'ont pas forcément accès dans le cadre privé pour des raisons d'opportunités, de temps ou de moyens.

Une offre diversifiée

Les enfants ont le choix entre :

Une récréative, accessible à tous :

- Jeux intérieurs et extérieurs, lecture, travaux manuels...
- Encadrement : enseignants volontaires, personnel municipal.
- 16 h à 17 h 30 (les parents peuvent venir chercher leurs enfants à 17 h).
- Gratuit.

De l'accompagnement scolaire dans les écoles élémentaires :

- Aide à l'apprentissage des leçons.
- Encadrement : enseignants volontaires, intervenants qualifiés.
- 16 h à 17 h (possibilité de rejoindre la récréative jusqu'à 17 h 30)
- Gratuit.

Des ateliers éducatifs pour les grandes sections de maternelles et les élémentaires :

- Découverte et initiation aux pratiques culturelles, sportives... proposées par des associations, des services municipaux ou d'autres partenaires.
- Encadrement : intervenants spécialisés.
- Entre 16 h et 17 h 30 (selon les ateliers).
- Tarification au quotient familial.



Un encadrement renforcé

La Ville s'appuie sur les animateurs déjà présents dans les écoles et pour atteindre l'effectif nécessaire, recrute plus d'une centaine d'animateurs, qui seront tous formés. Elle généralise aussi les animateurs référents afin de faciliter l'organisation des différentes activités. Ceux-ci sont titularisés, ils sont donc désormais des agents municipaux.

Sur la base du volontariat, les enseignants peuvent aussi choisir de prendre en charge des temps périscolaires après leur temps de classe. Ils sont donc rémunérés par la Ville à partir de 16 h. Le taux d'encadrement était l'année dernière d'un animateur pour 22 ou 23 enfants. Il est cette année de 1 pour 18 enfants en élémentaire, 1 pour 14 en maternelle, et de 1 pour 12 en atelier éducatif.

Progressivement, à l'horizon de trois ans, les écoles maternelles disposeront d'autant d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) que de classes.

Un partenariat avec le monde associatif

En complément des animateurs, la Ville fait appel aux nombreuses structures (MJC, Maisons de l'Enfance...) et associations culturelles, sportives et d'éducation populaire qui animeront des ateliers éducatifs. Plus d'une centaine d'entre elles s'est engagée à participer.

Des inscriptions dans chaque école

Des permanences sont organisées dans chaque école par l'animateur référent pour les inscriptions des enfants aux différentes activités. L'offre périscolaire complète de l'école est présentée dans un document dédié.

Chaque enfant, à partir de la grande section de maternelle peut avoir accès au moins à un atelier éducatif dans la semaine (payant au quotient familial) s'il le souhaite. À l'occasion de l'inscription, les parents formulent leurs souhaits d'activités par ordre de préférence. Les inscriptions sont valables pour un semestre.



François TESTU,
Professeur émérite
en psychologie.

« Dès la rentrée 2013, Grenoble réaménagera les temps de vie des enfants dans le cadre d'une éducation globale plus respectueuse des rythmes de l'enfant. Ce faisant elle répondra à cette attente partagée par de nombreux éducateurs... Enfin, la semaine de l'enfant sera rééquilibrée, ses temps de loisirs participeront à son éducation et, plus généralement, ses rythmes biologiques et psychologiques seront mieux respectés. Grenoble constituera sans aucun doute un exemple à suivre pour réaménager les temps de vie des enfants. »



Paul RAOULT,
Président national
FCPE (Fédération
des Conseils de
Parents d'Élèves).

« La FCPE salue le passage à la semaine de 4 jours et demi de la ville de Grenoble qui s'est attachée à mettre les temps de l'enfant au cœur de ses préoccupations. L'objectif de la réforme est bien que les écoliers français ne subissent plus une concentration trop importante des temps d'enseignement. »

Les réponses à vos questions

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Grenoble a fait l'objet d'une large concertation entre les élus, les services municipaux, les associations, les conseils d'école et les parents. À l'occasion des rencontres qui se sont déroulées dans les 6 secteurs de la ville, vous avez montré votre intérêt pour ce projet en posant plusieurs questions. En voici une synthèse.

Pourquoi ne pas avoir attendu 2014 pour mettre en place cette réforme ?

Le changement était prévu par la loi pour la rentrée 2013. Les villes qui ne passent pas à la semaine de 4 jours et demi cette année sont des villes qui ont demandé une dérogation. Grenoble, qui approuve cette réforme, a souhaité l'appliquer dès 2013 afin qu'elle profite au plus vite aux enfants. Cela a également permis que le travail de préparation ne soit pas contraint par les échéances électorales de mars 2014.

Les temps périscolaires sont-ils obligatoires ?

L'école obligatoire s'achève à 16 h. À partir de cette heure-là, pour les familles qui le souhaitent, les enfants peuvent rentrer chez eux. Les activités périscolaires sont facultatives.

Peut-on laisser son enfant à la cantine le mercredi midi ?

La Ville n'assure pas de restauration scolaire le mercredi midi. Si vous ne pouvez pas venir le chercher à la fin de la matinée de classe (11 h 30, 11 h 45 ou 12 h selon les écoles), une garderie gratuite est assurée jusqu'à 12 h 30.

Quand les activités périscolaires se déroulent dans d'autres locaux que l'école, comment s'y rendent les enfants ?

À 16 h, des pédibus sont organisés avec les animateurs pour emmener les enfants dans les différentes structures où se déroulent des ateliers éducatifs (gymnase, piscine, MJC...). Afin d'éviter de perdre du temps sur le trajet du retour vers l'école, les parents viennent chercher leurs enfants directement dans la structure où est pratiquée l'activité.



Y a-t-il suffisamment de locaux dans les écoles pour accueillir les activités périscolaires ?

Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de la réforme, la Ville a procédé, dans toutes les écoles, à un inventaire des locaux qui pouvaient être utilisés pour des activités périscolaires. Cet inventaire a permis de constater que chaque école disposait de salles ou d'espaces pouvant être utilisés : restaurant scolaire, bibliothèque... Les salles de classe sont utilisées pour l'accompagnement scolaire.

Comment sont choisies les activités proposées dans le cadre de la Récréative ?

Les activités de la Récréative sont proposées par l'animateur référent et les animateurs de chaque école, en fonction des ressources, des compétences spécifiques des animateurs : arts plastiques, musique, cuisine... Mais la Récréative peut être aussi un temps calme, de lecture ou de jeux de société. Il n'y a pas d'activité imposée aux enfants, qui, en fin de journée, ont aussi le droit de se reposer.

Les ateliers éducatifs sont-ils accessibles à tous ?

Tous les enfants qui le souhaitent, à partir de la grande section de maternelle et de l'élémentaire, peuvent s'inscrire à un atelier éducatif (payant au quotient familial). L'offre en ateliers éducatifs (anciennement Projets Éducatifs Locaux) a été multipliée par 10 pour l'année scolaire 2013-2014 afin de permettre à tous les enfants d'y avoir accès au moins un soir par semaine.

En quoi consiste l'accompagnement scolaire ?

Sur la base du volontariat, des enseignants et des animateurs aideront, de 16 h à 17 h, les élèves des écoles élémentaires, par petits groupes, à faire leurs devoirs et à retravailler des matières nécessaires.

À 17 h, les parents peuvent venir chercher leurs enfants, ou ceux-ci peuvent poursuivre en Récréative jusqu'à 17 h 30. Les inscriptions à l'accompagnement scolaire peuvent se faire sur une période donnée, l'enfant peut au bout de quelques semaines choisir d'aller plutôt en Récréative.



Calendrier scolaire 2013-2014

RENTRÉE DES ENSEIGNANTS

Lundi 2 septembre 2013

RENTRÉE DES ÉLÈVES

Mardi 3 septembre 2013

TOUSSAINT

Samedi 19 octobre 2013 > lundi 4 novembre 2013

NOËL

Samedi 21 décembre 2013 > lundi 6 janvier 2014

HIVER

Samedi 1^{er} mars 2014 > lundi 17 mars 2014

PRINTEMPS

Samedi 26 avril 2014 > lundi 12 mai 2014

VACANCES D'ÉTÉ

Samedi 5 juillet 2014

INFORMATIONS

Le départ en vacances a lieu après la classe le vendredi soir.

La reprise des cours aura lieu le matin des jours indiqués.

Renseignements

► Grenoble.fr, rubrique Éducation et jeunesse / Les rythmes scolaires - Rentrée 2013

► Direction de l'Éducation et de la Jeunesse, education.jeunesse@grenoble.fr